

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL – 04 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre juin, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 14 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Aïcha TITOUNI Guillaume VIARD.

Absents excusés : Marc COUSSEAU, Dominique PELLERIN

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire - Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 08 – votants : 08

Le maire et les conseillers observent une minute de silence en hommage à Monsieur Georges PIPEREAU, ancien élu de Sacierges, décédé récemment.

Le maire demande aux élus l'ajout d'un point à l'ordre du jour : « composition du conseil communautaire – élections 2026 ». Les membres du conseil valident l'ajout de ce sujet.

Le conseil municipal approuve le PV de la réunion du 14 avril 2025.

- **-VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025.**

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal vote les subventions suivantes pour 2025

Organismes subventionnés	Vote 2025
Amicale des chasseurs Sacierges	110,00
Société Chasse Chéniers	110,00
FCSSRP Foot	625,00
FCMO St Benoît	300,00
Assoc sportive MOVA	320,00
La Truite de l'Abloux	130,00
ANACR St Benoît	100,00
Resto du Cœur	100,00
Comité de soutien gare Argenton	100,00
ADMR Argenton Sur Creuse	100,00
Saint Be Bad	50,00
Total alloué	2 045,00

- **NOMBRE ET REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CdC Brenne Val de Creuse**

Dans la perspective du renouvellement des conseils municipaux de mars 2026, l'ensemble des communes de la Communauté de Commune est invité à se prononcer sur la composition du prochain conseil communautaire et sur la répartition du nombre de conseillers pour chaque commune.

Les dispositions de l'article L5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales fixent un nombre de sièges de délégués qui varie en fonction de la taille de la communauté de communes et fixe la répartition des sièges qui doit prendre en compte la population municipale au 1^{er} janvier 2025.

La composition du conseil communautaire de la CdC Brenne Val de Creuse a ainsi été fixée selon un accord local respectant les conditions cumulatives prévues par l'Article L.5211-6-1.

La répartition serait de :

- 13 conseillers communautaires pour la ville du Blanc
- 2 conseillers communautaires pour la ville de Tournon Saint Martin
- 2 conseillers communautaires pour la ville de Pouligny Saint Pierre
- 2 conseillers communautaires pour la ville de Thenay
- 1 conseiller communautaire pour toutes les autres communes, ces dernières ayant également chacune 1 conseiller communautaire suppléant

Les élus de la commune, à l'unanimité des membres présents, approuvent cette répartition

- **DEMANDE D'ACQUISITION D'UN CHEMIN RURAL ET D'UNE PARCELLE COMMUNALE PAR UN PROPRIETAIRE DE LA COMMUNE**

Le maire donne lecture d'un courrier d'un propriétaire de Sacierges qui souhaite acquérir une parcelle communale (0D-1070), ainsi qu'un chemin au niveau des Lattés (route de la Croix de la Barre). Après examen des plans, le conseil constate qu'une parcelle serait enclavée si la commune vend ce chemin. Il semble que des échanges de parcelles soient en cours.

De ce fait, les élus et le maire souhaitent un complément d'informations sur les propriétaires riverains dudit chemin avant de prendre une décision. Ce sujet est reporté à une prochaine réunion.

- **MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS (CET) POUR AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL**

Le maire présente le dispositif (facultatif) du compte épargne temps (CET). C'est une possibilité offerte aux agents de la commune d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération (immédiate ou différée), en contrepartie des périodes de congé ou de repos non prises au cours de l'année.

Chaque agent peut verser jusqu'à 5 jours de congés par an, avec un plafond de 60 jours maximum sur le CET.

Afin de mettre en place ce dispositif, la délibération de conseil de Sacierges doit être examinée par le comité social territorial du centre de gestion de l'Indre.

Les élus fixent donc le cadre souhaité pour les agents de la commune de Sacierges St Martin :

- Seuls les fonctionnaires titulaires et agents non titulaires à temps complet ou à temps non complet et employés de manière continue ayant accompli au moins une année de service pourront bénéficier d'un CET
- Le CET sera alimenté par des droits à congés annuels exclusivement
- Pas de monétisation (c'est-à-dire que les jours cumulés sur le CET ne pourront être pris uniquement que dans le cadre de congés, et ils ne donneront pas lieu à indemnisation).

Les modalités de mise en place seront transmises au centre de gestion de l'Indre pour avis et le vote de ce sujet sera reporté à la rentrée de septembre.

- **CIMETIERE : FINALISATION DU REGLEMENT**

Le travail mené les mois précédents sur le cimetière (règlement, recherche des concessionnaires, mise à jour du fichier des inhumés...) doit aboutir au plus vite. Il faut maintenant contacter différents prestataires pour définir la meilleure solution pour afficher un plan du cimetière, pour diffuser le règlement, notamment aux entreprises de pompes funèbres et pour définir sous quelle forme le fichier des inhumés sera accessible au public, tout en respectant le règlement général sur la protection des données (RGPD).

L'adjointe en charge de ce dossier et la secrétaire de mairie reprendront ce dossier dès juin.

- **QUESTIONS DIVERSES**

Cérémonie 14 juin : Le maire souhaite inviter les partenaires financiers de la commune pour l'inauguration de divers travaux d'investissement réalisés depuis plusieurs années, dont l'isolation de la mairie et du gîte, l'installation d'une nouvelle cuisine au gîte, la rénovation de l'éclairage public (LED), l'installation d'une citerne récupératrice d'eau de pluie, la rénovation énergétique d'un logement communal, l'acquisition de divers matériels pour le service technique, l'aménagement du cimetière...

Sont invités, entre autres, Madame Chaïb, secrétaire générale de la Préfecture, Monsieur Fleuret, président du conseil départemental de l'Indre, Monsieur Mayaud et Madame Lacou, conseillers départementaux, Monsieur Mériot, président de la CdC Brenne Val de Creuse, les entreprises ayant œuvré sur les projets...

La mairie distribuera un rappel de l'événement dans les boîtes à lettres des habitants.

Logement communal de Chéniers : Les travaux ont bien avancé, et les élus espèrent qu'il sera possible de proposer ce logement à la location pour la rentrée de septembre.

Vitraux de l'église : Il faut reprendre contact avec l'entreprise pour qu'elle confirme son intervention fin juin ou début juillet.

Débardage : L'entreprise ABL n'est toujours pas intervenue pour réparer les dégâts liés au débardage de bois. Le maire ne sait pas où en est la procédure en cours entre la DDT et ABL ; il se charge de relancer la procédure par un courrier à ABL.

Divers :

- Préparation du bulletin pour début juillet
- Le symctom a réduit le nombre de point de collecte pour les colonnes à verre (ceux du Peu et du Plaix sont supprimés, celui du bourg est maintenu)
- Le Département va poser un STOP au croisement Rue des Chennevières et Rue du Sabotier, sur la route en venant de Prissac
- Éclairage public : il va falloir rappeler la Segec pour mettre à jour les horloges d'extinction de l'éclairage public.
- Réfection de l'aménagement de la Croix de la Barre prévu à l'automne prochain (barrières à remplacer ou aménager de la même façon qu'au Charlet)

Fin de séance : 22h00 -